

N° 0067/AZ/SL/2025

Carcassonne, le 05 septembre 2025

Objet : procédure prise de licence « Educateur/Entraîneur Fédéral en formation »

Le prérequis de l'inscription à la formation Educateur ou Entraîneur est la détention d'une licence à la Fédération Française de Rugby à XIII. Lors de l'inscription en formation, le candidat sera obligé de fournir son n° de licence.

Plusieurs cas de figure :

• CAS n°1 : la personne est nouvelle dans le club et elle n'a pas encore de licence

- Avant de s'inscrire en formation, elle doit faire une demande de licence "porteur d'eau" (sur la plateforme des licences <https://licences.ffr13.fr/>) (cf. réglementation fédérale relative au certificat médical)
- Elle s'inscrit en formation en précisant le n° de licence récemment obtenue
- Une fois l'inscription en formation validée, elle recevra une attestation de formation (fournie par la FFRXIII)
- Elle devra alors contacter le Service Licence de la FFRXIII par mail en joignant l'attestation de formation ainsi que le n° de licence (service.licences@ffr13.fr) pour demander la modification de sa licence de porteur d'eau en licence d'**Educateur/Entraîneur Fédéral en formation**.

• CAS n°2 : la personne a déjà une licence dans un club affilié à la FFRXIII pour une autre activité que celle d'Educateur/Entraîneur Fédéral

- Elle s'inscrit en formation en précisant le n° de licence qu'elle a déjà (grâce à son autre activité)
- Une fois l'inscription en formation validée, elle recevra une attestation de formation (fournie par la FFRXIII)
- Elle devra alors demander (sur la plateforme des licences <https://licences.ffr13.fr/>) une nouvelle licence d'**Educateur/Entraîneur Fédéral en formation** et déposer son attestation de formation ainsi que le n° de licence (cf. réglementation fédérale relative au certificat médical)

• CAS n°3 : la personne a déjà une licence de porteur d'eau dans un club affilié à la FFRXIII et :

- **souhaite conserver** cette activité (en plus de celle d'éducateur/entraîneur) => cf. CAS n°2
- **ne souhaite pas conserver** cette activité => Elle devra alors contacter le Service Licence de la FFRXIII par mail en joignant l'attestation de formation ainsi que le n° de licence (service.licences@ffr13.fr) pour demander la modification de sa licence de porteur d'eau en licence d'**Educateur/Entraîneur Fédéral en formation**.

Attention, sans licence, le bénévole ne pourra être inscrit à la formation souhaitée.

Sans attestation de formation, l'activité de la licence ne pourra être modifiée par le service licences fédéral.

Cas du Recyclage : Un Educateur/Entraîneur Fédéral qui s'inscrit en recyclage avant la fin de la validité de son diplôme devra mentionner, lors de son inscription, son n° de licence Educateur/Entraîneur Fédéral (pas de licence en formation dans la mesure où son diplôme est toujours valable). Un Educateur/Entraîneur Fédéral qui s'y inscrit alors que son diplôme n'est plus valable devra demander une licence « Educateur/Entraîneur en formation » selon la procédure ci-dessus.

Important : Pour la saison 2025/2026, les diplômes obtenus en 2022 peuvent donner droit à une licence Educateur/Entraîneur Fédéral.